

Élections professionnelles

Un scrutin mal engagé...

Il n'y a pas que les primaires dans l'actualité. Le 20 octobre vous aller voter 4 fois:

- **1/ pour les Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT) - *par correspondance au siège du TGI*** - qui vont voir leurs compétences élargies et leurs capacités d'interventions renforcées. Ces CHS-CT restent communs à toutes les directions du Ministère et intéressent tous les personnels, c'est pourquoi la CGT dépose des listes communes avec le Syndicat de la Magistrature.
- **2/ pour les CAP**, qui interviennent dans les mutations, les avancements, en commission de discipline - *soit par correspondance, soit à l'urne en DIR Uniquement pour les éducateurs, les CSE, les directeurs* - de même pour les CCP qui intéressent les agents non titulaires.
- **3,4/ Pour le Comité Technique Ministériel et Pour le comité technique Inter Régional (PJJ)** qui ont vocations à donner des avis sur les réorganisations, changements statutaires, projets de textes (décrets, arrêtés, circulaires) etc... Ces votes serviront de fondement à la représentativité syndicales - *soit par correspondance, soit en DT ou en DIR...*

Comme vous vous en rendez-compte, ce vote sera très complexe et particulièrement éclaté entre le TGI, les DT et les DIR plus des votes par correspondance obligatoires (ASS, PT, Psychologues, Infirmiers, ATE,

Pour arranger le tout **le matériel de vote arrivera TRES TARD** - dans les services (après le 12 et donc fin de cette semaine voire début de l'autre) ce qui posera problème avec les absences, les arrêts, les congés et les prises de services. Le Secrétariat Général, qui est en charge du scrutin, démontre tous les jours son incapacité à organiser techniquement un vote dont il a sous-estimé dès le départ la complexité! et ce, malgré les mises en garde de toutes les organisations syndicales.

Il semble que le ministère se satisfasse d'une obligation de moyens et non de résultats.

A l'inverse, la CGT souhaite que le vote soit massif. Il en va de la capacité à peser sur les décisions de l'Administration. Élus avec 40% des voix, nous ne pèserions pas la même chose que si nous le sommes avec plus de 70% comme par le passé. De plus, cela donnerait l'espace aux discours sur « ces organisations syndicales qui ne représentent rien »!

ATTENTION, il n'y aura pas de 2e tour! C'est le 20 octobre dans toute la Fonction Publique d'État et dans l'Hospitalière!

Pour toutes ces raisons, le Bureau National de la CGT-PJJ appelle:

- **à voter par correspondance dès réception du matériel.**
- **à trouver des solutions dans les équipes au cas où le matériel arriverait trop tard. Votes groupés apportés au TGI, en DT ou en DIR- Nous confirmerons ce projet en lien avec les dates de réception du matériel.**
- **à faire remonter tous les incidents (matériel de vote non arrivé, indisponible, incomplet) à la Direction, mais aussi aux Syndicats.**

Plusieurs organisations syndicales envisagent de faire casser un ou plusieurs scrutins s'il était établi qu'un pourcentage significatif de collègues ont été empêchés de voter pour des raisons d'organisation.